



# RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNÉE 2025



# SOMMAIRE

Partie I : L'association SEA35.....	3
Présentation de l'association SEA 35.....	3
Quelques éléments chiffrés au 31.12.2025 : .....	3
<i>Les réalisations associatives 2025 : des dynamiques de fusion à l'œuvre</i> .....	3
Le Pôle Milieu Ouvert – PMO .....	4
Partie 2 : Synthèse du rapport d'activité .....	5
1. Synthèse des principaux points à retenir du rapport d'activité .....	5
2. Les chiffres clés du service .....	5
Partie 3 : L'année 2025 .....	6
Le SEVAD : mission et public .....	6
Les actions menées en 2025.....	7
1. La démarche qualité.....	7
2. Les ressources humaines .....	8
3. L'activité .....	8
4. Éléments de connaissance des publics .....	10

## PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION SEA 35

**Notre mission :** L'association s'est fixé comme objectif d'agir pour la protection des enfants, adolescents et adultes en difficulté, particulièrement auprès de ceux qui souffrent dans leur milieu de vie d'inadaptations, de handicaps ou d'exclusions.

**Nos valeurs :** Articulée sur les politiques sociales dans leurs dimensions territoriales et nationales, la SEA35 ne réduit pas son action à un rôle d'opérateur, mais vise une mise en œuvre croisant les regards entre public accueilli et/ou accompagné, professionnels et bénévoles, pour :

- ➔ Prévenir et protéger toute personne en difficulté et faciliter sa promotion ;
- ➔ Observer et comprendre les phénomènes sociaux pour construire les réponses adaptées ;
- ➔ Participer à la coordination de ceux qui agissent sur les problèmes sociaux ;
- ➔ Faciliter les débats qui articulent la dimension technique et la dimension militante ;
- ➔ Inscrire chacun dans une contribution sociale collective en complément de la dimension individuelle.

### QUELQUES ÉLÉMENTS CHIFFRÉS AU 31.12.2025 :

- 284 salarié.es en CDI au 31/12 représentant 270,10 ETP
- Budget 2025 : 19,2 M€
- 11 administrateur.rices bénévoles au Conseil d'Administration
- 1 bénévole d'intervention

### LES RÉALISATIONS ASSOCIATIVES 2025 : DES DYNAMIQUES DE FUSION À L'ŒUVRE

#### *Fusion ADSEA 22 / SEA 35*

Depuis 2021, l'ADSEA 22 et la SEA 35, ont engagé un processus de réflexion à la demande de l'ADSEA 22 visant une fusion absorption de l'ADSEA 22 par la SEA 35. A l'appui d'un projet de traité de fusion réalisé avec l'accompagnement d'un cabinet externe, de nombreux échanges ont été menés entre les associations, le Conseil Départemental 22 et la PJJ. Après un mandat de gestion de 6 mois, les assemblées générales de juin 2025 ont approuvé le traité de fusion, pour une fusion effective depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2025. Les services du SIE, du SEVAD et d'administration ad'hoc ont rejoint le Pôle Milieu Ouvert.

#### *Asfad-SEA35 : la naissance d'Alterra, les solidarités comme engagement*

Depuis 2022, l'Asfad est engagée dans un projet de fusion avec la SEA35. En fidélité avec leurs histoires, l'objectif de cette fusion est de renforcer les actions des deux associations, au service de la promotion des droits, de l'inclusion et de l'émancipation. L'année 2025 a été l'occasion de plusieurs temps de travail en commun pour construire les bases du projet associatif d'Alterra, et de renforcer les coopérations entre les services.

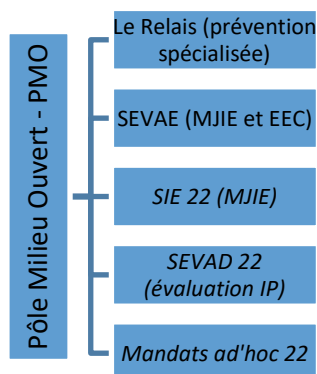
La fusion aura lieu le 1<sup>er</sup> juillet 2026.

« L'association « Altera » est une association de solidarité à but non lucratif, laïque, humaniste, féministe, militante qui promeut les droits et favorise l'inclusion et l'émancipation de toutes et tous, enfants et adultes.

Implantée en Bretagne, l'association « Altera » agit dans le cadre de l'économie sociale et solidaire. »

## LE PÔLE MILIEU OUVERT – PMO

Le PMO est consacré à des missions de protection de l'enfance en milieu ouvert. Si, majoritairement, les missions de prévention spécialisée, les mesures judiciaires d'investigation éducative (et leur pendant administratif, les évaluations éducatives contractualisées), les évaluations d'information préoccupante et les mandats ad'hoc ne font pas « tronc commun » en matière d'exercice professionnel, des ponts se dessinent. Notamment, autour de l'identification des besoins des enfants, des risques qu'ils encourent. En matière d'exercice professionnel des fonctions de direction, également, des besoins et des ressources complémentaires s'identifient.

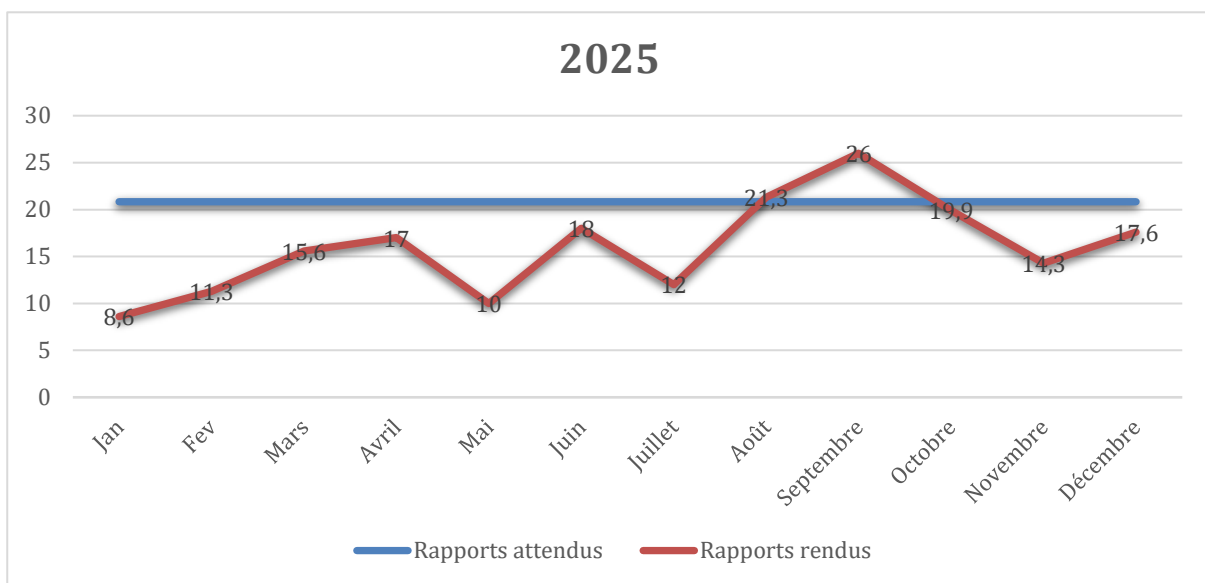


### 1. SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX POINTS À RETENIR DU RAPPORT D'ACTIVITÉ

Le Service d'Évaluations ADministratives intervient sur demande de la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP) des Côtes d'Armor pour évaluer les dangers et risques de dangers encourus par les enfants concernés.

Le service n'atteint pas son activité puisqu'il rend 188 rapports et 14 notes (une note intervient lorsqu'une IP est interrompue en cours de mesure). Une augmentation du nombre de rapports rendus s'observe à compter du mois d'août, laissant présager la possibilité pour l'équipe d'atteindre les objectifs.

### 2. LES CHIFFRES CLÉS DU SERVICE



Le service a évalué la situation de 388 enfants (dont 48 % de garçons). Ces enfants ont en moyenne 9,8 ans (sur un spectre de 0 à 18 ans).

Le service emploie 10 travailleurs sociaux et 2,5 équivalents temps plein de psychologue, un mi-temps de coordinatrice et une responsable de service, adossés sur des fonctions support administrative. Le service est piloté par une directrice en temps partiel.

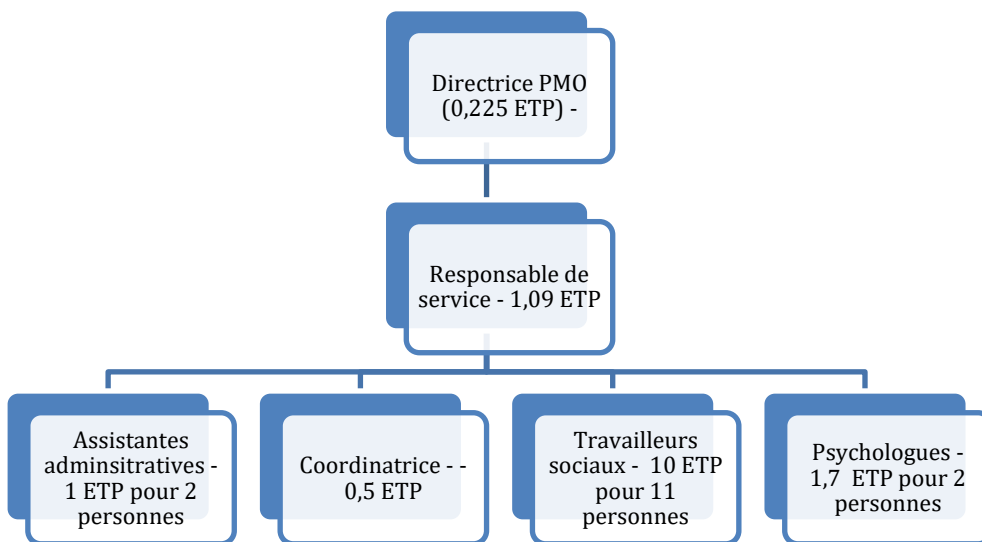
### LE SEVAD : MISSION ET PUBLIC

Le Service d'Évaluations Administratives a été créé en 2008. La Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP) des Côtes d'Armor le mandate pour évaluer les dangers ou risques de dangers encourus par les mineurs dont les situations lui sont signalées. Il doit évaluer 250 situations par an.

Pour cela, les travailleurs sociaux et psychologues du service (sur demande de la CRIP ou sur auto-saisine pour ces dernières) rencontrent le ou les parents, chacun des enfants du domicile, les intervenants autour de la situation. Les rencontres peuvent se faire au service, dans des espaces à proximité du lieu de vie des familles ou au domicile. Ce domicile est systématiquement objet d'une visite.

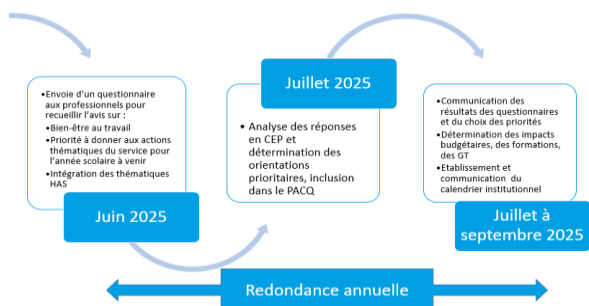
Le service s'appuie sur le référentiel de la Haute Autorité de Santé d'évaluation des dangers ou risques de dangers des mineurs. Ainsi, il se centre sur les besoins des enfants et les réponses qui sont apportées à ces besoins. Les conséquences en matière de développement sont évaluées également, ainsi que les ressources pouvant permettre de répondre à ces besoins pour la famille.

Le processus se déroule sur trois mois, à l'issue desquels le service présente les conclusions et préconisations aux enfants et à leurs parents. Le rapport est ensuite remis à la CRIP 22.



### 1. LA DÉMARCHE QUALITÉ

Le SEVAD est dorénavant pleinement ancré dans la démarche d'amélioration continue de la qualité du PMO qui suit ce schéma :



Ainsi, 2025 a permis la première diffusion d'un questionnaire aux équipes (ci-dessus indiqué en juin 2025). Les réponses et leur analyse ont été combinées aux actions précédemment listées.

Chapitre	Grands résultats	Exemple d'actions prioritaires	Statut
<b>Droit des personnes accompagnées</b>	Des pratiques respectueuses des droits des usagers, principalement appuyées sur l'oralité de la transmission de ces droits.	Formation charte des droits et libertés Renouvellement des rencontres MDD Rattrapage des retards pris depuis fin 2024	Prévue 2026 Prévu 2026 Prévu 2026
<b>Bienveillance et éthique</b>	Des questionnements éthiques soulevés et partagés en équipe en lien avec certaines situations individuelles et/ou les accès au droit commun.	Formation de tous aux premiers secours en santé mentale	En cours
<b>Expression et participation des personnes accompagnées</b>	Une participation liée à la libre adhésion comme principe d'intervention	Réflexion long court sur la notion de « participation »	En cours
<b>Co-construction et personnalisation du projet d'accompagnement</b>	Maintien du contradictoire dans le processus et renforcement des capacités d'acteurs des familles	RAS	
<b>Politique de ressources humaines</b>	Besoin d'adapter les pratiques à l'évolution des connaissances	Formation climat incestuel Formation mécanismes d'emprise	Réalisée A faire
<b>Démarche qualité et gestion des risques</b>	Une procédure de signalement des incidents connue, mais peu utilisée. Manque de retour d'expérience en équipe	Clarification et systématisation des démarches d'analyses des incidents Mise en place d'une procédure plaintes et réclamations Prolongement démarche amélioration qualité Amélioration de l'isolation thermique	En cours A faire En cours En cours

Cette feuille de route est établie pour l'année 2025/2026 et a été présentée aux équipes.

## 2. LES RESSOURCES HUMAINES

La gouvernance de l'ADSEA 22 a fait le choix d'embaucher l'ensemble du personnel nécessaire à l'augmentation de l'activité pour atteindre 250 évaluations dès le dernier trimestre de 2024. Néanmoins, il paraît important de préciser ici que ce personnel a connu un fort turn over depuis lors. Deux salariés ont été longuement en arrêt maladie, l'une d'entre elle ne reprenant qu'en temps partiel progressif, temps quasiment impossible à compléter par une embauche supplémentaire. D'autres arrêts ainsi que certains départs ont été également compliqués à remplacer.

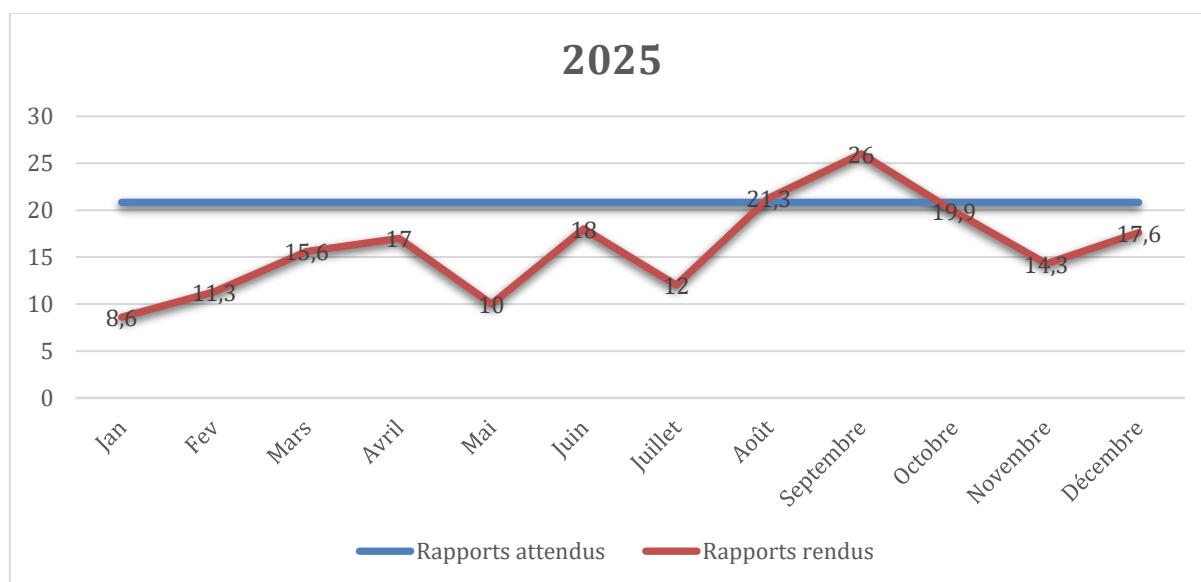
Dans un service d'évaluation (comme cela se rencontre également dans un service d'investigation), le temps de formation initiale est assez long. Il s'agit en effet de s'approprier le référentiel d'évaluation des besoins de l'enfant, les différents prismes qui permettent d'observer les éventuelles carences dans les réponses qui y sont apportées. Les conséquences s'observent en effet beaucoup via les écarts entre le développement de l'enfant concerné et les stades « classiques » de développement de l'enfant. Le service étant habilité pour l'évaluation de situations d'enfants de 0 à 18 ans, le corpus théorique à maîtriser est important.

De plus, il est complexe de reprendre une évaluation en cours, tant parce que les observations précédemment réalisées ne nous appartiennent pas que parce que la relation de confiance s'est créée entre la famille et l'intervenant précédant. Un salarié temporaire ne peut donc que très à la marge remplacer un salarié absent.

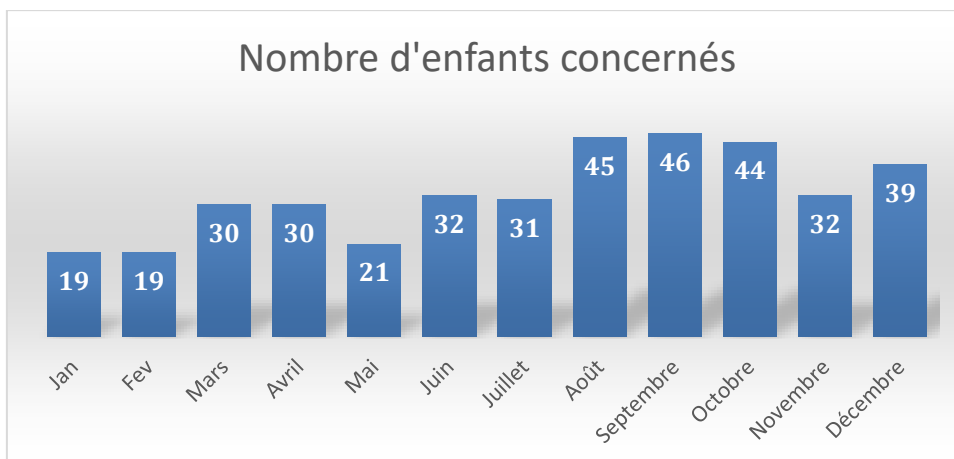
Enfin, trois responsables de service et deux directrices se sont succéder pour ce service tout au long de l'année 2025. Cette instabilité a certainement porté préjudice d'une part sur la conscientisation des difficultés à réaliser l'activité pour les salariés, d'autre part à accompagner au plus près ceux qui en ont besoin.

## 3. L'ACTIVITÉ

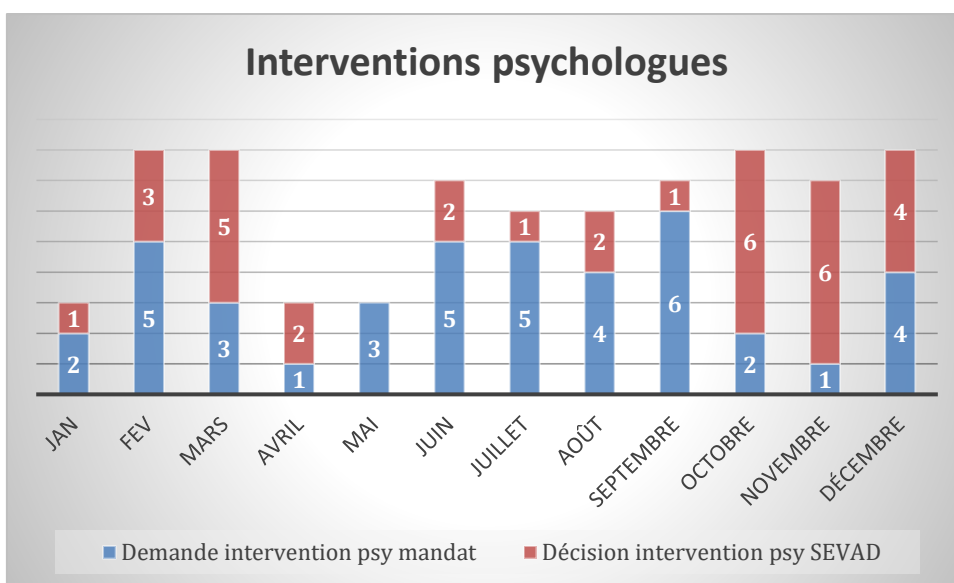
Les statistiques sont réalisées sur les rapports rendus dans l'année 2025, soit 202 évaluations représentant 388 mineurs.



On note une montée en charge du nombre de rapports rendus au fur et à mesure de l'année. Néanmoins, le fait de n'avoir atteint l'objectif lissé que deux fois dans l'année laisse peser une inquiétude. L'activité est donc surveillée et accompagnée de près par l'ensemble de la gouvernance du SEVAD au sein de la SEA 35.



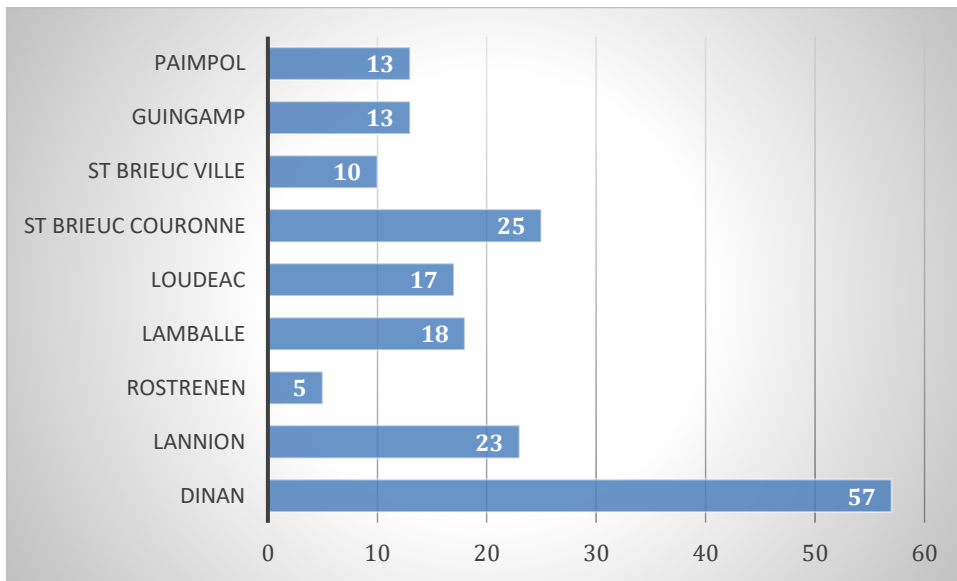
En moyenne, on comptabilise 2 enfants par évaluation.



Dès le mandat de la CRIP au SEVAD, l'intervention d'un psychologue du service en direct dans l'évaluation peut être demandée. La psychologue rencontrera alors selon les situations le ou les parents, ainsi que le ou les enfants. Il en ira de même lorsque le SEVAD décide à l'attribution de la mesure d'une intervention directe de psychologue.

Dans les autres situations, les psychologues interviennent lors des différents temps d'échange sur chaque situation. Lors de ces réunions techniques, le travailleur social référent est présent, ainsi que la responsable de service ou la coordinatrice (en leur absence, une psychologue anime ce temps). L'ensemble des éléments de la situation sont présentés, rassemblés selon les besoins des enfants concernés, et permettent de préparer la suite de l'évaluation.

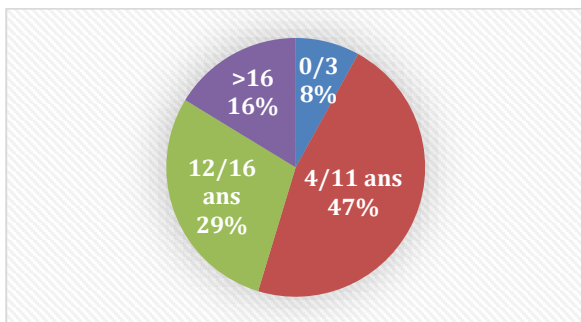
Les Maisons du Département de référence des familles :



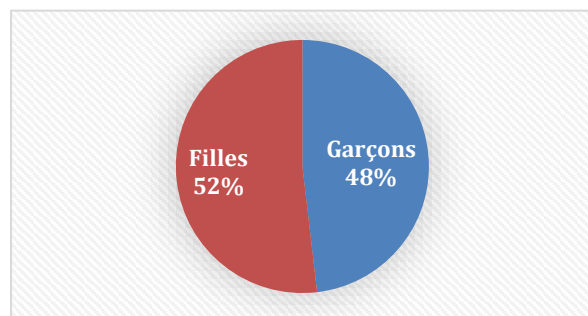
#### 4. ÉLÉMENTS DE CONNAISSANCE DES PUBLICS

Les éléments de connaissance des publics proposés ici sont ceux qui ont pu être rassemblés au titre de l'activité 2025. Ils seront complétés pour le rapport d'activité 2026.

La répartition par âge des enfants :



La répartition par genre :



Le handicap du ou des parent.s :

